

## **Compte rendu Réunion du conseil municipal du 12.05.2021**

Le 12 mai 2021 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, et sous la présidence de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour la session ordinaire du mois de mai 2021.

### **Étaient présents :**

Madame BOURENANE Sabrina ; Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur NICOLET Jérémie ; Monsieur NICOLET Mickaël.

### **Étaient excusés :**

Madame GARNIER-LIBOZ Agnès, Madame GUINCHARD Aurélie, Monsieur GUINCHARD Florian

Il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil Madame Sabrina BOURENANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte :

### **Présentation de la démarche de sénescence par Natura 2000.**

Emmanuel CRETIN, représentant de Natura 2000, propose à la Commune de mettre une ou plusieurs parcelles de bois en sénescence, ou îlots de vieillissement, durant une période de 30 ans. Ceci afin de favoriser la biodiversité des forêts. Cette démarche s'inscrit dans un souci de préservation de la biodiversité.

Les parcelles doivent être exploitables, Il ne faut pas de chemin balisé ou de randonnée, avoir une surface minimum de 1 hectare avec des gros bois d'un diamètre d'au moins 40 à 60 suivant les espèces. Un inventaire serait effectué à l'automne par un agent de l'ONF.

Une indemnisation de 2000 € à l'hectare est donnée et jusqu'à 2000€ de plus pour la perte d'exploitation.

Cette somme est perçue en totalité la première année.

Un entretien des limites de la « nouvelle » parcelle est demandé pendant toute la durée du contrat.

Le conseil réfléchit à éventuellement placer tout ou partie de la parcelle où le couple de Milan royal a élu domicile. (Au-dessus de Crimont)

Après avoir fait un repérage sur la carte forestière, nous nous rendrons sur place pour valider ou non et faire un retour vers Mr CRETIN.

### **ENEDIS**

Enedis a envoyé à la commune une procédure de consultation pour l'alimentation de l'antenne de FREE Mobile. Après étude, le conseil ne voit aucun problème qui serait susceptible de remettre en cause la nature du projet eu égard à la réglementation technique applicable.

L'antenne devrait entrer en service au mois de juillet 2021.

## **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.**

Un courrier de la Communauté de Communes, nous informe que l'un des deux terrains familiaux, espace d'accueil des gens du voyage, obligatoire sur l'ensemble du territoire de la comcom fait actuellement l'objet d'un recours gracieux.

Initialement identifié par le Préfet à ORNANS et LAVANS-QUINGEY, cette dernière Commune ne souhaite plus mettre à disposition son terrain.

La comcom doit proposer, sur son territoire, un nouveau terrain à Mr le Préfet avant le 21 juillet, faute de quoi les éventuelles expositions pour stationnement illicite ne pourront plus se faire aussi facilement et rapidement.

Le terrain familial locatif doit être clôturé, doit disposer de deux places de stationnement, d'un compteur d'eau, d'électricité, d'un bloc sanitaire et d'une pièce destinée au séjour.

La Commune de MALANS ne dispose plus de terrains communaux libres. De plus étant un RNU, il ne lui est pas possible d'urbaniser une parcelle.

## **Réception du nouveau statut du SIEPA.**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau d'Amancey fournit l'eau aux communes adhérentes. Celui-ci nous a fait parvenir ses statuts mis à jour.

Pour rappel les communes adhérentes sont :

Amancey, Amathay-Vésigneux, Bolandoz, Chantrans, Chassagne Saint-Denis, Crouzet-Migette, Déservillers, Eternoz, Fertans, Flagey, Gevresin, Labergement-du-Navois, Longeville, Malans, Montmahoux, Reugney, Saraz et Silley-Amancey.

Le Président du SIEPA nous fait part d'une délibération ou il accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LIZINE.

Cette Commune n'a, en effet, pas une solution pérenne pour sa ressource en eau.

Les frais de raccordement au réseau SIEPA seraient à la charge de la Commune de Lizine, subvention déduite.

Les conditions d'adhésion sont à discuter. Elles doivent être gérées par une convention entre le SIEPA et la Commune de Lizine précisant tous les détails de cette adhésion et de son financement.

Chaque conseil municipal, des communes adhérentes, devra donner son avis sur cette adhésion.

Au vu des éléments très succincts dont nous disposons, le conseil souhaite avoir plus d'éléments pour prendre une décision valable.

Mr la Maire contactera le président du SIEPA pour recueillir des précisions et reportera la question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

## **Délibération 2021-21 : Logement F5 2 rue du Chalet.**

Monsieur Romaric MEHEUST nous avait informé, le 01/03/2021 par courrier, vouloir quitter le logement F5 au 2 rue du Chalet qu'il occupait depuis le 30/10/2020. Il souhaite céder le bail au 15/05/2021.

Le 11 mai, Mr le Maire et Mr Membre Maurice, ont réalisé l'état des lieux avec le locataire. Aucune anomalie n'a été relevée.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour mettre fin au bail de Mr MEHEUST au 15/05/2021 et lui restituer sa caution de 375€ sous réserve que l'intégralité de ses loyers dus a bien été réglée.

### **Délibération 2021-22 : Logement F5 2 rue du Chalet.**

Suite à publicité, la commune a reçu une demande pour la location de cet appartement. Après étude et discussion du dossier, la candidature de Mme FOURMIES Cynthia étant conforme, a été retenue.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité des présents pour lui louer cet appartement à compter du 15 mai 2021.

Loyer mensuel sans les charges : 375 € accompagné d'une caution d'une valeur de 375 € (un mois).

### **Délibération 2021-23 : Demande restriction de circulation.**

Mr GAVIGNET Pascal a adressé un courrier au conseil municipal afin de solliciter la fermeture de la route de - Malans – Saint Loup – l'après-midi du Samedi 22 mai 2021 afin de réaliser des essais de voitures de compétition en vue de la saison de rallye 2021.

Les essais auraient lieu de 12h00 à 19h00.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour autoriser les essais et fermer la route par arrêté municipal provisoire.

### **Cérémonie du 11 novembre 2021.**

Le président de l'union nationale des anciens combattants, Mr VIRATELLE Lucien, sollicite le conseil municipal afin d'accueillir la cérémonie du 11 novembre 2021 dans notre Commune de Malans.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour autoriser la cérémonie de l'UNC.

### **Divers :**

- La Commune retire le droit de préemption sur parcelle de bois de Mr GARNIER Robert YD 22. La parcelle étant, depuis 2 ans, promise et les documents de vente en possession du cabinet Zedet notaires associés qui avait laissé ce dossier de côté.
- 6428.27€ vont revenir à la Commune pour fonds de compensation de TVA 2021 sur les dépenses de 2019.
- Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020 les employeurs territoriaux doivent déclarer les méfaits ou agressions qu'ils auraient subi dans un registre ou recueil qui doit être disponible en Mairie.
- Le comité de défense des chats libres d'Ornans demande une subvention à la commune – sans objet.

- Ville Prudente, nous a fait parvenir un courrier de participation d'adhésion à leur labellisation – sans objet.
- France Eolienne Energie sollicite le conseil afin de nous proposer l'installation de leur dispositif – sans objet.
- 7538.72 € ont été payé pour le remboursement de l'emprunt annuel pour la réhabilitation de l'ancienne fromagerie.
- Nicolet Edmond demande si des travaux de réfection de la voirie publique sont envisagés – pas de travaux prévus pour 2021, la demande est mise en attente.
- La Randonnée cycliste de Courbet passera le samedi 17 juillet 2021 sur la route de Malans.
- Plainte pour nuisance sonore de l'atelier de métallurgie. Le problème proviendrait de la radio que les ouvriers écoutent trop fort et sans interruption. Supposant que le pétitionnaire a usé du dialogue, Mr le Maire ira à la rencontre de l'entreprise pour essayer de résoudre le problème.
- ISOGARD a adressé sa facture pour l'entretien des 6 extincteurs de la Commune. 365.30€ HT soit 438.36€ TTC
- Les inscriptions sur les listes électorales sont à enregistrer avant le 15 mai 2021.
- Elections départementales & régionales : Si des personnes sont intéressées pour être assesseurs et tenir le bureau de vote, merci de vous faire connaître avant le vendredi 21 mai. Les personnes doivent obligatoirement être vaccinées (prioritaire pour vous faire vacciner si vous êtes inscrits comme assesseur) ou réaliser un test 48h avant le scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.